



Envoyé en préfecture le 18/02/2022

Reçu en préfecture le 18/02/2022

Affiché le **18/02/2022**

ID : 077-200040251-20220208-D\_2022\_1\_5-DE

**délibération :  
D\_2022\_1\_5**

Nombre de délégués en  
exercice : 60

Présents : 51

Votants : 58

**Objet : Convention  
d'occupation du  
domaine public pour  
l'implantation d'un  
stand de restauration à  
emporter à Mousseaux  
-les-Bray**

L' an deux mille vingt deux, le mardi 08 février à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Commune de Vimpelles, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 01 Février 2022

**Titulaires** : Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur CARRASCO Alain, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur MASSET Julien, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur RAY Daniel, Madame BANOS Stéphanie, Monsieur HERMANS Emric, Madame SOSINSKI Sandrine, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Madame LETERRIER Carine, Monsieur GODRON Charles, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Madame LEMORE Christine, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VERRIER Laure, Monsieur CHANTRE Brice, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur GENON Fabrice, Madame SAMSON Véronique, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame PODOROJNIY Anastasia, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur CAPMARTY André, Madame MOREAU Patricia, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur BERTRAND Luc, Monsieur DE RYCKE Régis, Monsieur CHAUVIN Marc, Monsieur POULAIN Michel, Madame GRANERO Agnès, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Monsieur CHAINEAU Francis, Madame FLON Justine, Madame GERMANN Céline, Monsieur LAGAN Thomas

**Pouvoirs :**

Madame RIOTTE Corinne a donné pouvoir à Monsieur CARRASCO Alain  
Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur JAMBUT Gérard  
Monsieur MONDO Thierry a donné pouvoir à Madame BANOS Stéphanie  
Madame BUOT Julie a donné pouvoir à Monsieur BEAULIEU Raphaël  
Monsieur FRAPPAT Didier a donné pouvoir à Monsieur RAY Daniel  
Monsieur MAURY Yannick a donné pouvoir à Madame MOREAU Patricia  
Madame RICHARD Gisèle a donné pouvoir à Madame SOSINSKI Sandrine

**Absent(s)** : Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Monsieur FORGET Michel, Madame BENOIT Florence, Madame FLON Martine

**Excusé(s)** : Madame RIOTTE Corinne, Monsieur SOUCHAL Georges, Monsieur MONDO Thierry, Madame BUOT Julie, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur MAURY Yannick, Madame RICHARD Gisèle, Madame CHARLES Sabine

**Secrétaire de Séance** : Madame Laurence GUERINOT

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;  
Vu la demande de la société BV Gusto d'installer un stand de restauration de plats chauds à emporter sur le parking de l'ancien bâtiment ATAC à Mousseaux-les-Bray ;  
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 1er février 2022 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire par voie de convention, que ces actes sont précaires, individuels et révocables par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance ;

Il est proposé de conclure avec la société BV GUSTO une convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'un stand de restauration à emporter à Mousseaux-les-Bray selon les modalités essentielles suivantes, reprises dans la convention ci-annexée :

- Durée : 6 mois
- Nature de l'activité : une activité de restauration de plats chauds à emporter avec vente de boissons non alcoolisées
- Fréquence : tous les jeudis de 17H00 à 20H00
- Montant de la redevance : montant forfaitaire de 180 euros pour la durée de l'occupation soit 6 mois, payable pour la moitié de son montant au premier trimestre échu.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'occupation du domaine public ci-annexée pour l'implantation d'un stand de restauration à emporter à Mousseaux-les-Bray avec la société BV GUSTO ;
- Fixe le montant de la redevance de manière forfaitaire à 180 euros pour la durée de l'occupation soit 6 mois, payable pour la moitié de son montant au premier trimestre échu.

**Pour : 5** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Envoyé en préfecture le 18/02/2022
Reçu en préfecture le 18/02/2022
Affiché le <b>18/02/2022</b>
ID : 077-200040251-20220208-D_2022_1_5-DE

Emis le 08/02/2022, transmis en sous-préfecture  
et rendu exécutoire le 18/02/2022

  
  
Le président  
Roger DENORMANDIE